

Les murs de Macron sont des « murs de la honte » comme le mur de Berlin

écrit par Maxime | 15 août 2021



Août 1961 : le mur de Berlin – août 2021 : les murs de Macron

Il y a soixante ans, le 13 août 1961, la RDA construisait le

mur de Berlin, surnommé « mur de la honte », violation flagrante de la liberté de circuler et de bien d'autres libertés comme celles de la vie privée et familiale ou la liberté du travail pour les Nationaux allemands au sein de leur propre pays...

« officiellement appelé par le gouvernement est-allemand « [mur de protection antifasciste](#) » (en allemand : Antifachistischer Schutzwall), il est érigé en plein [Berlin](#) dans la nuit du 12 au [13 août 1961](#) par la [République démocratique allemande \(RDA\)](#)², qui tente ainsi de mettre fin à l'exode croissant de ses habitants vers la [République fédérale d'Allemagne \(RFA\)](#)« .

https://fr.wikipedia.org/wiki/Mur_de_Berlin

Le mur est le symbole par excellence de la division, du « séparatisme » pour reprendre un mot à la mode, de la dichotomie violente, de l'expulsion aussi de son propre pays si l'on songe au sort des Allemands pris au piège qui ne pouvaient regagner l'Ouest de leur propre pays.

<https://www.lest-eclair.fr/id283385/article/2021-08-12/il-y-soixante-ans-lallemagne-communistecommencait-dresser-le-mur-de-la-honte>

Une sorte de confinement à ciel ouvert...

Le mur a nourri l'imaginaire collectif de nos ancêtres, il plante le décor de l'histoire de Pyrame et Thisbé qui a passionné toutes les époques depuis l'Antiquité...

<https://utpictural8.univ-amu.fr/notice/6866-pyrame-thisbe-communiquant-a-travers-mur-roman-poire-bnf-fr2186-7v>



« Pyrame et Thisbé, deux jeunes Babyloniens dont les parents s'opposaient à leur mariage, se donnaient des rendez-vous secrets grâce à une fente dans le mur qui séparait leurs maisons mitoyennes ».

Le mur obstacle à l'amour, à l'épanouissement de soi-même, à son destin, à sa vie. Tel était le mur de Berlin...

60 ans plus tard, le pass sanitaire rendu obligatoire dans de nombreux lieux de la vie sociale par la République en Marche et un Conseil constitutionnel particulièrement docile est souvent qualifié de « pass de la honte ».

<https://www.midilibre.fr/2021/07/17/non-au-pass-de-la-honte-mobilisation-des-anti-vaccins-ce-samedi-en-france-et-dans-la-region-9677444.php>

Coïncidence ? Non finalement, car le pass sanitaire est une sorte de mur immatériel dont les effets se font bien sentir.

Macron instaure un mur, des murs, des milliers, des millions de murs, pour tous les non vaccinés et ceux qui n'ont pas le temps et bientôt les moyens de passer leur vie à faire des tests PCR à l'entrée d'innombrables lieux de la vie sociale :

- les salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions ;
- les chapiteaux, tentes et structures ;
- les concerts et spectacles ;
- les cinémas ;
- les festivals ;
- les événements sportifs, les terrains de sport, stades, piscines ;
- les salles de jeux, escape-games, casinos ;
- les foires et salons ;
- les zoos, parcs d'attractions et cirques ;
- les musées ;
- les bibliothèques ;
- les fêtes foraines ;
- tout événement, culturel, sportif, ludique ou festif dans l'espace public ;
- les navires et bateaux de croisière ;
- les discothèques,
- les cafés, les bars et restaurants ;
- les séminaires professionnels
- les grands magasins et les centres commerciaux de plus de 20 000 m² (sur décision du préfet);
- les hôpitaux, les maisons de retraites, les établissements médico-sociaux pour les accompagnants, les visiteurs et les malades accueillis pour des soins programmés (sauf décision contraire).
- les avions, les trains et les cars interrégionaux.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14896>

Une mesure excessive, compte tenu des risques de la soi-disant « vaccination », un empiètement sur les libertés individuelles des Français vécu comme une injustice par une bonne partie du peuple.

On se souvient de l'indignation qu'avait suscitée chez certains la construction du mur de Trump à la frontière

mexicaine. Pourtant, le mur de Trump n'avait rien de comparable avec le mur de Berlin et les murs de Macron, des entraves aux libertés des Nationaux dans leur propre pays.

Le mur de Trump visait à permettre aux Américains des Etats-Unis de contrôler l'immigration vers leur propre pays.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Mur_de_Trump

Une mesure visant à sauvegarder les libertés des Nationaux et non à les entraver...

Les murs de Macron ont donc bien davantage de similitude avec le mur de Berlin qu'avec le mur de Trump.

Ce sont autant d'entraves abusives à nos libertés fondamentales, celles garanties par la Déclaration de 1789 aux citoyens et qui auraient dû justifier une censure du Conseil constitutionnel...

*« les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que **les réclamations des citoyens**, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.*

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. **Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.**

=> quelle est « l'utilité commune » de vaccins dont l'efficacité est tout à fait contestée ?

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de

l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

=> le « pass sanitaire » n'a jamais recueilli l'approbation de la Souveraineté nationale, faute de l'avoir consultée. Les enjeux n'étaient-ils pas assez graves pour organiser un référendum ?

Sur les murs en géopolitique, on peut voir l'émission « Le dessous des cartes » à l'époque où feu Jean-Christophe VICTOR la présentait.

Si cette émission est ludique et permet de planter le décor, l'idée étant de souligner que le XXIème siècle est le siècle où les peuples s'emmurent de plus en plus (sous-entendu : « pas bien ! » pour TV propagande), les murs de Macron sont une nouvelle occasion de distinguer, ce que l'émission d'Arte ne faisait pas assez, les murs placés aux frontières et les murs intérieurs à un même pays, qui ne sont pas de la même nature.

Les murs frontaliers garantissent la liberté d'un peuple alors que les murs intérieurs (murs de Macron, mur de Berlin) sont le signe d'une dictature.

On ne peut donc pas mettre tous ces murs dans le même panier, le mur appelé « pass sanitaire » de Macron n'est pas comparable au mur de Trump, il présente la même nature que le « mur de la honte » des Staliniens, il a une inspiration totalitaire similaire : empêcher les Nationaux d'échapper aux vaccins.

Ces murs sont le symbole d'une hostilité macronienne si

poussée à l'égard de ses opposants privés de libertés fondamentales **qu'ils ne trouvent de comparaison que l'ignoble mur de Berlin...** comme si le président si ouvert à octroyer la nationalité française à des étrangers avait déclaré la guerre à une partie de ses administrés quasiment déchus de la leur.